

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 1er octobre 2025, 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

|             |                 |
|-------------|-----------------|
| Maire       | Yves Dubé       |
| Conseillers | Pierre Bourget  |
|             | Victor Fournier |
|             | Karine Goulet   |
|             | Renée Thiboutot |
|             | Réjean Fournier |

**ABSENCE (S) :**

---

Steve Fontaine

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Monsieur Guillaume Parent, directeur général, Monsieur Jean-Sébastien Fecteau, directeur général adjoint, et Madame Karolane P. Paquin, greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2025-247*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025**

*Résolution no 2025-248*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil,

Il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2025-249*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

*La conseillère Madame Karine Goulet se retire pour ce point*

D'approuver les demandes suivantes :

|                |                                                   |                   |
|----------------|---------------------------------------------------|-------------------|
| Skinoq         | Aide financière                                   | 1 000 \$          |
| Parade de Noël | Prêt d'équipement (barrières, poubelles et foyer) | Valeur : 250 \$   |
| Cadets         | Prêt de l'aréna et d'équipements                  | Valeur : 5 000 \$ |

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**4.1 Comité de relance de la piste d'athlétisme de La Sarre**

*Résolution no 2025-250*

ATTENDU QUE le comité de relance de la piste d'athlétisme a déposé une demande de contribution financière de 20 000 \$ à la Ville de La Sarre pour l'achat et l'installation d'estrade, avec un appui de la communauté de 11 000 \$, pour un projet total de 31 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a investi 100 000 \$ dans la construction de la piste d'athlétisme;

ATTENDU QUE la résolution 2018-030 stipulait clairement que l'engagement de la Ville n'allait pas au-delà de cet investissement;

ATTENDU QUE la piste d'athlétisme est située sur le terrain du Centre de service scolaire du Lac-Abitibi (CSSLA);

ATTENDU QUE la Ville travaille conjointement avec le CSSLA afin d'assurer une utilisation optimale de l'ensemble des plateaux sportifs situé sur son territoire, incluant la piste d'athlétisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville de La Sarre n'investisse pas dans l'achat d'estrade;

QUE la direction générale fasse parvenir une lettre au comité pour les informer de la décision;

QUE la Ville de La Sarre conclut une entente de partenariat avec le CSSLA pour assurer une gestion optimale de la piste d'athlétisme.

**4.2 Autorisation de signature - Régie des alcools, des courses et des jeux**

*Résolution no 2025-251*

ATTENDU QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux exige que la Ville de La Sarre adopte une résolution désignant la ou les personnes responsables des établissements faisant une demande de permis auprès de ladite Régie;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de responsables de l'administration des établissements de la Ville de La Sarre : Monsieur Yves Dubé, maire, Monsieur Guillaume Parent, directeur général, Madame Jennifer Melançon, directrice générale adjointe, Monsieur Jean-Sébastien Fecteau, directeur général adjoint, Madame Valérie Schoeneich, trésorière ainsi que Madame Karolane P. Paquin, greffière

#### **4.3 Autorisation pour tenue d'événement - Parade de Noel**

*Résolution no 2025-252*

*La conseillère Madame Karine Goulet se retire pour ce point*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu la demande d'autorisation pour une Parade de Noël qui se déroulera le samedi 29 novembre 2025, départ à 18 h;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la tenue d'une Parade de Noël le 29 novembre avec un départ à 18 h;

DE mandater la conseillère, Madame Karine Goulet, comme représentante de la Ville de La Sarre sur le comité de la Parade de Noël;

D'autoriser le trajet de la parade : départ du Centre Le Retour, sur la 1<sup>re</sup> Avenue Est, circulation sur la rue Principale en direction sud jusqu'au Centre d'interprétation de la foresterie, soit à l'intersection de la rue Principale et de la 12<sup>e</sup> Avenue Ouest;

D'autoriser l'accès au Centre d'interprétation de la foresterie pour les activités suite à la parade.

#### **4.4 Autorisation de signature pour réclamation d'assurance**

*Résolution no 2025-253*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit répondre à certaines réclamations d'assurance;

ATTENDU QU'il est requis de désigner une personne autorisée à signer les documents afférents à ces réclamations;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser Madame Karolane P. Paquin, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'ensemble des documents relatifs aux réclamations d'assurance.

#### **4.5 Office d'habitation Lac-Abitibi - Ajout de deux nouvelles unités au Programme de supplément au loyer**

*Résolution no 2025-254*

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Lac-Abitibi a fait parvenir une demande pour l'ajout de deux loyers au Programme de supplément de loyer (PSL);

ATTENDU QUE cette demande émane de Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) pour le volet jeunesse;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit couvrir 10 % des coûts du PSL;

ATTENDU QUE le coût annuel de cette demande représente un investissement annuel maximal de 1 800,60 \$ pour la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre accepte l'ajout de deux loyers au Programme de supplément de loyer pour le volet jeunesse;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la présente.

**4.6 Office d'habitation Lac-Abitibi - Rénovation pour le Pavillon de l'Ouest**  
*Résolution no 2025-255*

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Lac-Abitibi (OH) prévoit rénover la façade extérieure du Pavillon de l'Ouest;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation a fait parvenir un estimé préliminaire de 555 712 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit assumer 10 % des coûts de rénovation selon les ententes en vigueur;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville de La Sarre assume 10 % des coûts de rénovation du Pavillon de l'Ouest, jusqu'à un maximum de 56 000 \$, sur présentation des pièces justificatives des dépenses réelles réalisées;

QUE la direction générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la présente.

**4.7 Office d'habitation Lac-Abitibi - Approbation des budgets révisés**  
*Résolution no 2025-256*

ATTENDU les révisions au budget de l'Office d'habitation Lac Abitibi les 27 février 2025 et du 27 mai 2025;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'approuver le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation.

**4.8 Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**  
*Résolution no 2025-257*

ATTENDU QU'en 2022, la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a adopté son Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles 2022-2025 ;

ATTENDU QUE la MRCAO souhaite assurer la continuité et la pérennité des actions en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles pour les années 2026-2028 ;

ATTENDU QU'à cet effet, la MRCAO a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

ATTENDU QUE pour satisfaire à une nouvelle exigence du ministère des Affaires municipales, une troisième partie doit prendre part à l'entente à intervenir entre le ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) et la MRCAO afin de permettre l'utilisation du Fonds régions et ruralité comme contribution de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest sollicite la participation de la Ville de La Sarre afin de prendre part à l'entente;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée

Thiboutot;

QUE Monsieur Yves Dubé, maire de la Ville de La Sarre, soit autorisé à signer l'entente sectorielle à intervenir avec le MIFI et la MRCAO dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle avec la MRCAO, notamment en participant au comité de suivi.

#### **4.9 Municipalité régionale de comté Abitibi-Ouest - Plateforme de compostage**

*Résolution no 2025-258*

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a confirmé à la Ville de La Sarre qu'elle allait de l'avant avec la construction de la plateforme de compostage au lot 6 519 545;

ATTENDU QUE la MRCAO prévoit débiter les travaux au printemps 2026;

ATTENDU QUE l'implantation de la plateforme implique la construction d'une ligne électrique, d'un chemin public et d'un bassin de rétention;

ATTENDU QUE l'entente de principe entre la Ville et la MRCAO doit être renégociée à la lumière des dernières études réalisées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville accueille favorablement le projet d'implantation d'une plateforme de compostage dans le parc industriel;

QUE la Ville autorise Jean-Sébastien Fecteau, directeur général-adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour l'installation par Hydro-Québec de la ligne électrique le long du chemin projeté se rendant à la plateforme de compostage, pour un montant maximal de 110 000 \$ avant taxes, pris à même les surplus non affectés;

QUE la Ville et la MRCAO conviennent d'une nouvelle entente de principe sur la partage des coûts pour la construction de la ligne électrique, du chemin et du bassin de rétention;

QUE cette entente de principe soit soumise au conseil municipal pour approbation.

#### **4.10 Mise à jour au fichier du registre des autorités publiques**

*Résolution no 2025-259*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est inscrite au registre des entreprises du Québec et possède un fichier des autorités publiques;

ATTENDU QUE des changements organisationnels sont survenus depuis la dernière mise à jour de ce fichier;

ATTENDU QUE les noms des administrateurs doivent être actualisés afin de refléter la structure actuelle de l'organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE le nom de Monsieur Christian Côté, directeur général, soit retiré du registre;

QUE les noms de Monsieur Guillaume Parent, directeur général, et de Madame Karolane P.

Paquin, greffière, soient ajoutés à la liste des administrateurs de la Ville de La Sarre.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Adoption du Règlement 08-2025 concernant les droits sur les mutations immobilières**

*Résolution no 2025-260*

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1), une municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU QU'une municipalité peut, par règlement, fixer un taux de mutation supérieur à celui prévu audit article, et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 20.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1), une municipalité peut, par règlement, prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

ATTENDU l'adoption du projet de loi 39 modifiant la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières permettant l'étalement du paiement du droit sur les mutations immobilières;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 9 septembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le Règlement 08-2025 concernant les droits sur les mutations immobilières.

### **5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 562 916.34 \$.

### **5.3 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2025-261*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot ;

QUE soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2025, au montant de 394 254.22 \$.

### **5.4 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2025**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil les états financiers comparatifs au 31 août 2024.

## **5.5 Adjudication du contrat de services professionnels – Auditeurs comptables (2025-2027, avec option de renouvellement de 2 ans)**

*Résolution no 2025-262*

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels en audit comptable pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027, avec une option de renouvellement pour deux années supplémentaires (2028 et 2029);

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE le comité d'analyse des soumissions a procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les critères établis dans le cahier des charges, incluant la qualité des services, l'expertise, la méthodologie proposée et le coût;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été jugée la plus avantageuse pour la Ville de La Sarre, tant sur le plan qualitatif que financier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE le contrat de services professionnels en audit comptable pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 soit adjugé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant total de 195 565,86 \$ taxes incluses, conformément à leur soumission datée du 23 septembre 2025;

QU'une option de renouvellement pour deux années supplémentaires (2028 et 2029) soit incluse dans le contrat, sous réserve de la satisfaction des services rendus et de l'approbation du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à signer le contrat et tout document afférent à cette adjudication.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Mouvements de personnel**

*Résolution no 2025-263*

ATTENDU QUE le service sports, loisirs et espaces verts ainsi que les services techniques ont besoin de personnel additionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

De procéder à la nomination de Monsieur Akram Chibani à titre d'appariteur sports et loisirs – contrat à durée déterminée;

De procéder à la nomination de Monsieur Vincent Dubuc à titre d'assistant sauveteur;

De procéder à la nomination de Madame Peage Boucher-Chamberlain à titre de journalière sports, loisirs et espaces verts;

De procéder à la nomination de Monsieur Jacques Ricard à titre de régisseur aéroportuaire contrat à durée déterminée.

D'entériner les contrats de travail et d'autoriser le directeur général, Monsieur Guillaume Parent à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, lesdits contrats.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Avis de motion - Règlement 09-2025 modifiant le règlement de zonage afin d'augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone CV-2**

Par la présente, Monsieur Victor Fournier;

donne avis de motion qu'il sera présenté lors de la présente séance, le Règlement 09-2025, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone CV-2.

### **7.2 Adoption du premier projet de Règlement 09-2025 modifiant le règlement de zonage afin d'augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone CV-2**

*Résolution no 2025-264*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le premier projet de règlement 09-2025 modifiant le règlement de zonage 05-2024 afin de modifier la grille des spécifications applicables à la zone CV-2 de manière à autoriser un maximum de 16 logements par bâtiment, remplaçant la limite précédente de 15 logements.

### **7.3 Pont de la rue Principale - Aménagement de trottoir et d'une piste cyclable**

*Résolution no 2025-265*

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a informé la Ville de La Sarre qu'une résolution pouvait être faite en prévision de futurs travaux sur les infrastructures du MTMD;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite favoriser la mobilité durable et sécuritaire pour l'ensemble des usagers de la route, incluant les piétons et les cyclistes;

ATTENDU QUE l'intégration d'infrastructures de transport actif (telles que trottoirs élargis, pistes cyclables, accotements sécurisés) contribue à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'intégrer, dans le futur projet de réfection du pont de la rue Principale, des aménagements favorisant le transport actif et la sécurité routière;

QU'une entente soit négociée dès que les travaux seront planifiés par le ministère;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

### **7.4 Vente du lot 5 855 554**

*Résolution no 2025-266*

ATTENDU QUE Monsieur André Lévesque a fait une demande pour l'acquisition du lot 5 855 554, situé au 12, rue Gabriel-Aubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser la vente du lot 5 855 554 à Monsieur André Lévesque, au montant de 1,70 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu;

- La construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter à l'intérieur d'un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente notarié. La construction est considérée comme étant débutée à la mise en place de l'assise;

D'autoriser la greffière, Madame Karolane P. Paquin à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.5 Vente du lot 5 855 571**

*Résolution no 2025-267*

ATTENDU la demande de Madame Suzanne Fréchette et Monsieur Roland Gagnon pour l'acquisition du lot 5 855 571, situé au 7, rue Gabriel-Aubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la vente du lot 5 855 571 à Madame Suzanne Fréchette et Monsieur Roland Gagnon, au montant de 3,00 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu et doit inclure, dans l'acte notarié à intervenir, une servitude de passage en faveur de la Ville de La Sarre pour l'entretien et le maintien du fossé côté arrière du lot, soit à l'est;

- La construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter à l'intérieur d'un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente notarié. La construction est considérée comme étant débutée à la mise en place de l'assise;

D'autoriser la greffière, Madame Karolane P. Paquin à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.6 Demande pour une nouvelle enseigne dans le PIIA : 295, rue Principale (Financière Sun Life)**

*Résolution no 2025-268*

ATTENDU QUE le demandeur souhaite faire approuver différentes enseignes situées dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'ajouter certaines conditions relatives à l'affichage situé sur la porte;

ATTENDU QUE le conseil estime que le projet, dans son ensemble, respecte tous les objectifs et critères prévus au règlement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la demande de PIIA.

## **8. SERVICES TECHNIQUES**

### **8.1 Adjudication de contrat pour entretien du réseau d'égout et pluvial avec camion vaccum**

*Résolution no 2025-269*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite faire un entretien régulier de son réseau d'égout et de son réseau pluvial;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation et que deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse des soumissions ont été complétées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter la soumission de VacNord (9317-8697 Qc inc.) au montant maximal de 32 000 \$ taxes en sus;

D'accepter le taux horaire de 400 \$ de l'heure;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Fecteau, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente;

De financer la dépense à même le budget courant.

## **8.2 Prolongation de contrat de prêt de personnel - Journalier/ Mécanicien**

*Résolution no 2025-270*

ATTENDU la résolution no 2024-354;

ATTENDU QUE la Ville a reçu la démission du journalier/mécanicien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

De prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 le contrat existant de prêt de personnel journalier/mécanicien à Équipements Gélinas au taux horaire de 87,72\$/h;

D'autoriser une dépense maximale de 33 334.00 \$;

D'autoriser Monsieur Jean-Sébastien Fecteau, directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, toute entente relative à la présente;

De financer la dépense à même le budget courant.

## **8.3 Acquisition d'une remorque fermée pour travaux et évènements**

*Résolution no 2025-271*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite améliorer ses opérations de signalisation routière en lien avec la gestion des sites de travaux et d'accompagnement des évènements;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à des demandes de soumissions pour acquérir une remorque fermée en aluminium;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse des soumissions ont été complétées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter, de gré à gré, la soumission de Garage Lacroix (2953-0706 inc.) au montant maximal de 19 336,00 \$ taxes en sus;

De financer la dépense à même le fonds de roulement.

#### **8.4 Adjudication de contrat d'entretien hivernal des rangs pour la saison 2025-2026**

*Résolution no 2025-272*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres public 2025-06 pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2025-2026;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse ont révélé que les soumissions sont conformes au document d'appel d'offres;

ATTENDU QU'une soumission conforme a été reçue pour le lot 1;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues pour le lot 2;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE le contrat pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2025-2026 lot 1 soit octroyé à Excavation Denis Bédard enr. au montant de 93 895,00 \$ avant taxes, soit un prix de 4 450\$ au kilomètre;

QUE le contrat pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2025-2026 lot 2 soit octroyé à Étienne Veillette enr. au montant de 124 752,00 \$ avant taxes, soit un prix au de 4 520\$ au kilomètre.

### **9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU**

#### **9.1 Autorisation de signature - Expositions 2026**

*Résolution no 2025-273*

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du budget 2026, le conseil municipal de la Ville de la Sarre prévoit poursuivre sa programmation d'expositions;

ATTENDU QU'un montant sera budgété en 2026 pour les expositions de l'année;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit autoriser l'achat des expositions pour la saison 2026;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre se doit de planifier ses expositions en vue de soumettre des demandes de financement dans une éventuelle continuité et éviter un bris de service, le cas échéant;

ATTENDU QUE les exposants retenus sont au fait de cet enjeu;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit préciser sa programmation à venir malgré la réflexion culturelle en cours;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser Madame Karoline Létourneau, Responsable du Centre d'art, à préparer les documents nécessaires et à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, les contrats avec les exposants suivants, dans la mesure où les résultats de la consultation publique qui aura lieu sous peu et aux résultats du sondage en ligne de cet été confirment une suite favorable au maintien de la programmation des expositions au Centre d'art:

Jenny McMaster (18 décembre 2025 - 26 février 2026)

Jiwan Larouche (12 mars 2026 – 31 mai 2026)

Christian Leduc (11 juin 2026 – 31 août 2026)

Projet collectif (25 septembre 2026 – 30 novembre 2026)

## **9.2 Entente de développement culturel 2025-2027 avec la MRC d'Abitibi-Ouest**

*Résolution no 2025-274*

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre agit à titre de partenaire dans la mise en œuvre de la politique culturelle d'Abitibi-Ouest, entre autres en favorisant l'accès à la culture, le développement de la citoyenneté culturelle ainsi que l'augmentation des connaissances patrimoine;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à investir un montant total de 30 000 \$ dans l'entente de développement culturel 2025-2027 afin d'obtenir une contribution totale de 45 000 \$ du ministère de la Culture et des communications;

ATTENDU QUE la somme totale des deux contributions de 75 000 \$ sera répartie annuellement de la façon suivante:

Entente 2025 : 5 000 \$

Engagement de la Ville de La Sarre 2 000 \$ (40%)

Engagement du MCC 3 000 \$ (60 %)

Entente 2026 : 34 250 \$

Engagement de la Ville de La Sarre 13 700 \$ (40 %)

Engagement du MCC 20 550 \$ (60%)

Entente 2027 : 35 750 \$

Engagement de la Ville de La Sarre 14 300 \$ (40 %)

Engagement du MCC 21 450 \$ (60%)

ATTENDU QUE les engagements de la Ville de La Sarre seront pris à même le budget en développement culturel du service Culture et Événements;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE la Ville entérine l'entente de développement culturel 2025-2027 avec la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE la directrice générale adjointe, Madame Jennifer Melançon, soit autorisée à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

## **10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

De 19 h 56 à 20 h.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2025-275*

La prochaine séance est prévue le 18 novembre 2025 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 20 h 03.

Yves Dubé  
Maire

Karolane P. Paquin  
Greffière